



## Impôt sur le revenu - Déclarer les sommes liées à l'invalidité

Vérfifié le 07 avril 2022 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Les pensions, rentes et prestations versées en raison d'une invalidité sont soumises à l'impôt sur le revenu. Toutefois, certains revenus en sont exonérés.


### Pension d'invalidité versée par une caisse de retraite ou un organisme de prévoyance

Vous devez déclarer la pension versée par un organisme de retraite ou de prévoyance dans le cadre de contrats collectifs et obligatoires.

L'administration fiscale applique automatiquement un abattement de 10 % sur le montant total déclaré des pensions.

Le montant de l'abattement doit se situer dans la fourchette suivante :

- Minimum : 400 € par pensionné
- Maximum : 3 912 € par foyer fiscal

 **À noter** : vous devez déclarer vous-même les pensions des personnes à charge ou rattachées, car ces montants ne sont jamais pré-remplis.

La déclaration 2022 des revenus de 2021 a débuté le 7 avril 2022.

La date limite varie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F359>) selon que vous effectuez votre déclaration sur formulaire papier ou en ligne.


#### Déclaration en ligne

Date limite pour faire votre déclaration de revenus en ligne

Département	Date limite de déclaration
01 au 19	Mardi 24 mai 2022 à 23h59
20 au 54 (y compris le 2A et le 2B)	Mardi 31 mai 2022 à 23h59
55 au 974/976	Mercredi 8 juin 2022 à 23h59
Non résidents	Mardi 24 mai 2022 à 23h59



Ministère chargé des finances

Accéder au  
service en ligne   
(<https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginMDP>)

#### Déclaration papier

La déclaration de revenus doit être déposée avant le **mardi 31 mai 2022 à 23h59**, y compris pour les résidents français à l'étranger.

### Pension d'invalidité versée par la Sécurité sociale


Vous devez déclarer la pension versée par la sécurité sociale suite à un accident ou une maladie.

La pension d'invalidité versée par la Sécurité sociale dont le montant ne dépasse pas 3 566,43 € par an n'est pas à déclarer, si les ressources du bénéficiaire ne dépassent pas 11 001,44 € par an pour une personne seule, 17 079,77 € par an pour un couple.

L'administration fiscale applique automatiquement un *abattement* de 10 % sur le montant total déclaré des pensions.

Le montant de l'abattement doit se situer dans la fourchette suivante :

- Minimum : 400 € par pensionné
- Maximum : 3 912 € par *foyer fiscal*

 **À noter** : vous devez déclarer vous-même les pensions des personnes à charge ou rattachées, car ces montants ne sont jamais pré-remplis.

La déclaration 2022 des revenus de 2021 a débuté le 7 avril 2022.

La date limite varie (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F359>) selon que vous effectuez votre déclaration sur formulaire papier ou en ligne.

Déclaration en ligne

Date limite pour faire votre déclaration de revenus en ligne

Département	Date limite de déclaration
01 au 19	Mardi 24 mai 2022 à 23h59
20 au 54 (y compris le 2A et le 2B)	Mardi 31 mai 2022 à 23h59
55 au 974/976	Mercredi 8 juin 2022 à 23h59
Non résidents	Mardi 24 mai 2022 à 23h59



Ministère chargé des finances

Accéder au  
service en ligne   
(<https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginMDP>)

Déclaration papier

La déclaration de revenus doit être déposée avant le **mardi 31 mai 2022 à 23h59**, y compris pour les résidents français à l'étranger.

### Pension militaire d'invalidité ou de victime de guerre

Les pensions militaires d'invalidité et les pensions versées aux victimes civiles de la guerre (y compris suite à des actes de terrorisme) sont exonérées. C'est aussi le cas des allocations complémentaires à ces pensions (allocation temporaire aux grands invalides, etc.).

### Majoration pour assistance d'une tierce personne (MTP)

La majoration pour assistance d'une tierce personne (MTP) (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31434>) est exonérée.

### Rente viagère en raison d'une invalidité


Vous devez déclarer les *rentes viagères* perçues en raison d'une invalidité, qu'il s'agisse de rentes *à titre gratuit* ou *à titre onéreux*.

L'administration fiscale applique automatiquement un *abattement* de 10 % sur le montant total déclaré des pensions.

Le montant de l'abattement doit se situer dans la fourchette suivante :

- Minimum : 400 € par pensionné
- Maximum : 3 912 € par *foyer fiscal*

Les rentes viagères *à titre onéreux* sont soumises à l'impôt sur le revenu pour une fraction de leur montant (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3173>).

 **À noter** : vous devez déclarer vous-même les pensions des personnes à charge ou rattachées, car ces montants ne sont jamais pré-remplis.

La déclaration 2022 des revenus de 2021 a débuté le 7 avril 2022.

La **date limite varie** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F359>) selon que vous effectuez votre déclaration sur formulaire papier ou en ligne.

Déclaration en ligne

Date limite pour faire votre déclaration de revenus en ligne

Département	Date limite de déclaration
01 au 19	Mardi 24 mai 2022 à 23h59
20 au 54 (y compris le 2A et le 2B)	Mardi 31 mai 2022 à 23h59
55 au 974/976	Mercredi 8 juin 2022 à 23h59
Non résidents	Mardi 24 mai 2022 à 23h59



Ministère chargé des finances

Accéder au  
service en ligne [↗](https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginMDP)  
(<https://cfspart.impots.gouv.fr/LoginMDP>)

Déclaration papier

La déclaration de revenus doit être déposée avant le **mardi 31 mai 2022 à 23h59**, y compris pour les résidents français à l'étranger.

### Rente viagère versée pour dommages-intérêts

La rente viagère versée pour dommages-intérêts suite à une condamnation judiciaire pour la réparation d'un préjudice corporel très grave est exonérée.

### Indemnité versée aux victimes de l'amiante

L'indemnité versée aux victimes de l'amiante par le Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante ou par décision de justice est exonérée.

### Revenu versé à une victime d'accident du travail ou de maladie professionnelle

Prestation versée

Cette prestation est exonérée.

Indemnité temporaire

50 % de l'indemnité temporaire versée aux victimes d'accident de travail ou de maladie professionnelle est exonérée.

Rente viagère

La rente est exonérée.

### Allocation aux adultes handicapés (AAH)

L'allocation aux adultes handicapés est exonérée.

Textes de loi et références

- Code général des impôts : articles 79 à 81 quater [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006197199/) (<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/id/LEGISCTA000006197199/>)

*Pensions imposables (article 79) - Sommes exonérées (article 81)*

- **Code général des impôts : articles 156 à 163 quinovies** [↗](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069577/LEGISCTA000006191588/)  
([https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section\\_lc/LEGITEXT000006069577/LEGISCTA000006191588/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006069577/LEGISCTA000006191588/))  
*Abattement de 10 % (article 158)*
- **Bofip-Impôts n°BOI-RSA-PENS-10-10-20 relatif aux pensions d'invalidité imposables** [↗](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/363-PGP) (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/363-PGP>)
- **Bofip-Impôts n°BOI-RSA-PENS-20-20 relatif aux pensions d'invalidité exonérées** [↗](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/370-PGP.html) (<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/370-PGP.html>)
- **Bofip-Impôts n°BOI-RSA-PENS-20-20-10 relatif à l'exonération des pensions militaires d'invalidité et des victimes de guerre** [↗](http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/371-PGP.html)  
(<http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/371-PGP.html>)

### Services en ligne et formulaires

- **Impôts : accéder à votre espace Particulier** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R3120>)  
Service en ligne
- **Déclaration 2022 en ligne des revenus de 2021** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1280>)  
Service en ligne
- **Déclaration des revenus (papier)** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1281>)  
Formulaire
- **Simulateur de calcul pour 2022 : impôt sur les revenus de 2021** (<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R2740>)  
Simulateur

### Pour en savoir plus

- **Site des impôts** [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/>)  
*Ministère chargé des finances*
- **Brochure pratique 2022 - Déclaration des revenus de 2021** [↗](https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2022/accueil.htm) ([https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir\\_2022/accueil.htm](https://www.impots.gouv.fr/www2/fichiers/documentation/brochure/ir_2022/accueil.htm))  
*Ministère chargé des finances*
- **Impôt sur le revenu : dépliants d'information** [↗](https://www.impots.gouv.fr/portail/node/11603) (<https://www.impots.gouv.fr/portail/node/11603>)  
*Ministère chargé des finances*